

COMPTE RENDU REUNION du 21/11/2016

Présents : T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV) , P Pécapéra (PP), C Pellefigue

Procuration : JP Rouillon à C Pellefigue

Absent excusé : P Cano

Secrétaire de séance : S Vergès

Début de la séance : 20h35

Ordre du jour :

- Validation compte rendu 18/10/16
- Délibération (Indemnités maire)
- Loyer du logement
- Devis pour isolation : choix des entreprises ; devis peinture ; devis taille des arbres
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

• VALIDATION CR du 18/10/2016

Mme le Maire informe que le conseil que la délibération pour les baux de pêche sera à reprendre l'an prochain. Les délais de retour n'ont pas été respectés par certaines communes, ce qui empêche l'Appma de déposer des baux en préfecture.

Le CR du 18 octobre est **validé**.

• DELIBERATION

Indemnités de fonction du Maire

Mme le Maire indique au conseil que la loi 2016-1500 du 8/11/16 permet aux maires des communes habitants de choisir le montant de leur indemnité de fonction.

Mme le Maire veut revenir à la même indemnité que l'an dernier soit env 1500€ brut.

Sv estime que cela est insuffisant étant donné le travail fourni et propose d'augmenter cette indemnité à 2000€.

DV est d'accord mais pense qu'il faut faire de même pour les adjoints.

Mme le Maire souhaite rester sur la base qu'elle a énoncé pour cette année. La discussion sera ré-abordée lors du prochain budget.

Votants :6 - Pour : 6

• LOYER logement communal

Comme tous les ans, le loyer du logement communal est révisé en tenant compte de l'indice des loyers du 2eme trimestre 2016. Cette année, le taux est de 0%. Le loyer ne subit pas d'évolution.

Le conseil maintien la règle de calcul, le loyer reste inchangé.

Votants :6 - Pour : 6

• DEVIS

Isolation extérieure

Lors du dernier conseil, les différents devis ont été présentés. Des questions ont été posées aux entreprises et les réponses revues ce soir.

Mme le Maire précise que l'isolant est de couleur graphite d'épaisseur 12 plus performant que celui chiffré (R=3.85) pour le même prix. Le conseil pose des questions techniques. SV va contacter les entreprises pour réponses.

Après discussions, le conseil choisit l'entreprise Sud ouest Habitat.

Votants : 6 - Pour : 6

Peinture

Mme le Maire présente des devis de peinture pour la rénovation des boiseries du logement communal et pour les portes en fer de la salle des fêtes.

Logement : 1 571€ porte d'entrée, volets et portail garage

Attention cependant : la porte d'entrée doit rester couleur bois et non recouverte de couleur
3 bancs et non 2. Voir si possible de les nettoyer et de laisser la couleur naturelle en les protégeant par un imperméabilisant

Salle des fêtes : 542€, nettoyage des piliers, peinture des portes en fer et de la rambarde

Attention cependant : seule la face extérieure est chiffrée. Voir si l'intérieur en a besoin
Demander un chiffrage de rénovation des portes intérieures (dont 2 neuves)

Taille des arbres

Les arbres du parking de la salle des fêtes ont besoin d'être taillés (branches basses, forme à refaire)
C'est l'entreprise en charge de l'entretien des espaces verts qui a chiffré le travail à 275€,, pour tous les arbres (côté ouest et est).

• **QUESTIONS DIVERSES**

* ordures ménagères

Mme le maire informe le conseil que les ordures ménagères du chemin Lizeras ne sont pas relevées par Val d'Adour Environnement. En cause, l'encombrement de l'aire de retournement depuis fin octobre.
Malgré les avertissements de Mme le Maire au contrevenant, le nécessaire n'est pas fait.
Une alternative va être proposée aux riverains non fautifs.

* décoration Noël

PP demande si les enfants pourraient décorer le village pour Noël en fabricant des objets.
Mme le Maire n'y voit pas d'inconvénients. Il faudra voir comment s'organiser.

* Travaux salle des fêtes

Dans le cadre des travaux de mises au normes pour handicapés, les toilettes doivent être agrandies. Le mur a été coupé et une nouvelle porte mise en place. Le lavabo, doit être remis.

Séance levée à 22h15